

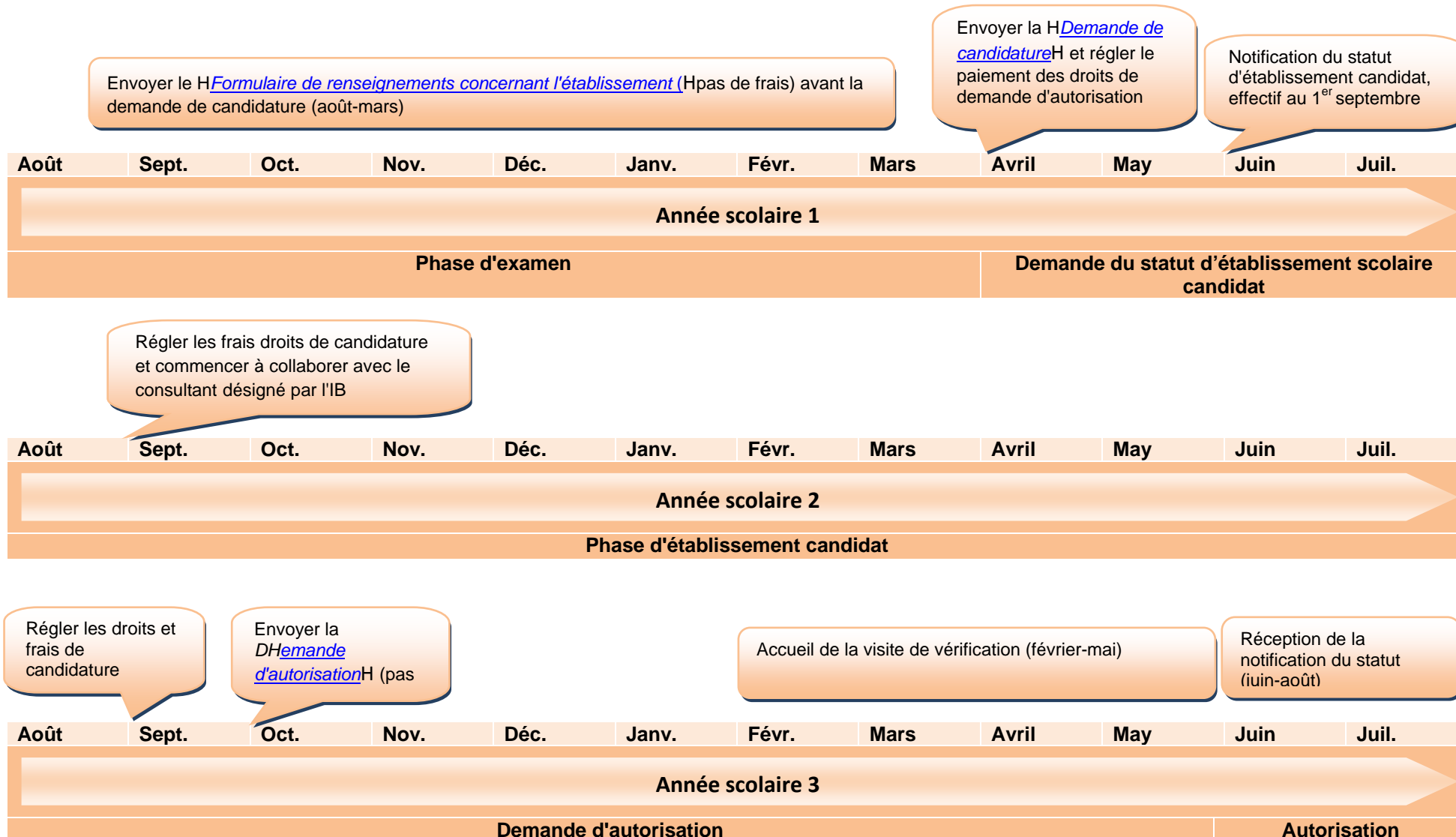
IB Amériques – Calendrier et frais afférents à la demande d'autorisation de dispenser le Programme de premier cycle secondaire (PPCS)

Pour les établissements dont l'année scolaire commence en août/septembre

	Année scolaire 1	Année scolaire 2	Année scolaire 3
Étape	Phase d'examen / Demande du statut d'établissement scolaire candidat	Phase d'établissement candidat / Demande d'autorisation	Phase d'établissement candidat / Visite de vérification
Actions nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> Envoyer le Formulaire de renseignements concernant l'établissement par voie électronique. Étudier la philosophie de l'IB. Déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre. Analyser les exigences du programme telles que décrites dans le Guide de la demande d'autorisation à l'intention des établissements scolaires. Obtenir l'appui des enseignants, du chef d'établissement, de la direction ou du district scolaire ainsi que des élèves. Commander la Trousse d'initiation au PPCS de l'IB. Désigner un coordonnateur. Élaborer un plan d'action afin de garantir une bonne mise en œuvre (voir tableau 3 dans la Demande de candidature). Assister à un atelier de catégorie 1 (chef d'établissement ou son représentant). Préparer la <i>Demande de candidature</i> après avoir reçu l'accès du bureau régional de l'IB pour les Amériques. 	<ul style="list-style-type: none"> Commencer l'essai de mise en œuvre du programme. Travailler avec un consultant désigné par l'IB : visite de deux jours à l'établissement et 20 heures de travail à distance par année de candidature. Créer des comptes d'utilisateur sur le Centre pédagogique en ligne pour les enseignants. Élaborer des systèmes de planification et de réflexion coopératives pour les enseignants. Parfaire le plan d'action. Élaborer les pièces justificatives relatives aux politiques, calendrier et développement du programme d'études qui appuieront la Demande d'autorisation. Préparer la Demande d'autorisation à l'aide du Guide de la demande d'autorisation à l'intention des établissements scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Envoyer la Demande d'autorisation. Examiner les rétroactions et se préparer à la visite de vérification (voir Guide de la demande d'autorisation à l'intention des établissements scolaires). Continuer à développer et suivre le plan d'action. Avant la visite de vérification : <ul style="list-style-type: none"> veiller à ce qu'au moins un enseignant par groupe de matière et le coordonnateur du PPCS aient assisté à un atelier de catégorie 1 de l'IB ; veiller à ce que tous les enseignants du PPCS aient assisté à un atelier du PPCS organisé au sein de l'établissement. <p>Une fois la Demande d'autorisation acceptée, une visite sera menée dans l'établissement en vue de vérifier que, conformément à ses déclarations, l'établissement a pris toutes les mesures nécessaires et qu'il est prêt à devenir une école du monde de l'IB.</p> <p>Cette visite a pour but de s'assurer que les principes éducatifs ainsi que les normes et applications concrètes sur lesquels repose le programme de l'IB seront respectés et approfondis.</p> <p>Le directeur général de l'IB prend la décision finale d'accorder ou de refuser l'autorisation d'enseigner un programme de l'IB.</p>
Actions fortement recommandées	<ul style="list-style-type: none"> Envoyer des membres de la direction de l'établissement et des responsables pédagogiques à un séminaire d'orientation de l'IB. Prendre contact avec des écoles du monde de l'IB qui proposent le PPCS ou leur rendre visite. Commencer à envoyer le personnel à des ateliers de perfectionnement professionnel reconnus par l'IB. 	<ul style="list-style-type: none"> Demander l'organisation d'un atelier de présentation du PPCS au sein de l'établissement pour l'ensemble du personnel. Continuer à participer aux ateliers (catégories 1 à 3). 	
Échéances	Envoyer la Demande de candidature avant le 1 ^{er} avril.		Envoyer la Demande d'autorisation avant le 1 ^{er} octobre
Frais	Droits de demande d'autorisation : 4 000 USD* 1 ^{er} avril	Droits et frais de candidature : 9 500 USD* 1 ^{er} septembre	Droits et frais de candidature : 9 500 USD* 1 ^{er} septembre

*Tous les montants sont indiqués sous réserve de modifications

Durée minimale du calendrier de la demande d'autorisation



Frais et autres postes budgétaires

Droits de demande d'autorisation : 4 000 USD*

Description	Des frais non remboursables sont facturés à l'établissement une seule fois et sont exigibles au moment de l'envoi de la Demande de candidature .	
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> Services de conseil Abonnement au Centre pédagogique en ligne pour tout le personnel de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Examen de la Demande de candidature et rétroaction

Droits et frais de candidature : 9 500 USD*

Description	Des frais non remboursables sont facturés à l'établissement annuellement à partir du 1 ^{er} septembre jusqu'à obtention de l'autorisation. <i>*Lorsqu'un partenariat a été formé pour dispenser le Programme de premier cycle secondaire, tous les établissements partenaires, sauf l'établissement partenaire principal, paieront les frais annuels correspondant à 10 % des frais réglés par l'établissement partenaire principal. Chaque établissement partenaire sera inscrit en tant qu'établissement candidat à part entière et recevra les mêmes communications et le même soutien que l'établissement partenaire principal. Veillez noter que l'établissement partenaire principal doit être un établissement d'enseignement secondaire.</i>	
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> Services de conseil en continu dispensés par IB Amériques Examen de la Demande d'autorisation et rétroaction Abonnement au Centre pédagogique en ligne pour tout le personnel de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Visite de consultation de deux jours dans l'établissement Services à distance d'un consultant pour une durée maximale de 20 heures par année de candidature Visite de vérification de deux jours dans l'établissement

Frais annuels : 8 550 USD*

Description	Des frais non remboursables sont facturés chaque année à l'établissement à partir du 1 ^{er} septembre (année scolaire débutant en août-septembre) /1 ^{er} mars (année scolaire débutant en février-mars) après octroi de l'autorisation. <i>*Lorsqu'un partenariat a été formé pour dispenser le Programme de premier cycle secondaire, tous les établissements partenaires, sauf l'établissement partenaire principal, paieront les frais annuels correspondant à 10 % des frais réglés par l'établissement partenaire principal. Chaque établissement partenaire sera inscrit en tant qu'école du monde de l'IB à part entière et recevra les mêmes communications et le même soutien que l'établissement partenaire principal.</i>	
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> Création et élaboration de documents pédagogiques et de matériel de soutien pédagogique Abonnement au magazine IB World (en anglais) Examen des documents de l'évaluation de la mise en œuvre du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Abonnement au Centre pédagogique en ligne pour tous les enseignants et tout le personnel de l'établissement Services de conseil Supports pour la communication et le marketing

Droits pour la visite d'évaluation du programme : 3 500 USD*

Description	Tous les établissements autorisés à dispenser le PPCS sont tenus de se soumettre à la visite d'évaluation de la mise en œuvre du programme. Cette visite permet de garantir la qualité des programmes offerts dans les établissements autorisés par l'IB tout en offrant à chaque établissement des commentaires sur sa mise en œuvre du programme. L'évaluation de la mise en œuvre des programmes dans les établissements autorisés a généralement lieu cinq (5) ans après l'octroi de l'autorisation officielle de les dispenser, et tous les cinq (5) ans par la suite. <i>*Lorsqu'un partenariat a été formé pour dispenser le Programme de premier cycle secondaire, tous les établissements partenaires, sauf l'établissement partenaire principal, paieront des droits pour la visite d'évaluation du programme correspondant à 10 % des droits réglés par l'établissement partenaire principal.</i>	
Services proposés	<ul style="list-style-type: none"> Visite d'évaluation de deux jours dans l'établissement 	

Frais d'évaluation des élèves

Description	Frais de service-conseil sur l'évaluation : 195 USD* par matière Le service-conseil sur l'évaluation est destiné à fournir des conseils et des directives sur les principes généraux d'évaluation dans une matière donnée. Ce service est optionnel pour toutes les écoles du monde de l'IB dispensant le PPCS, mais obligatoire dans le cadre du processus d'évaluation de la mise en œuvre du programme et du processus d'autorisation de flexibilité du programme d'études pour les établissements ne participant pas à la révision de notation.
Services proposés	Rapport spécifique à l'établissement offrant des commentaires et des conseils sur l'évaluation dans la ou les matières en question.
Description	Droits de révision de notation par matière (facultatif) : 639 USD* par matière Ces droits de révision de notation sont liés à la sanction officielle des études par l'IB dans une matière donnée et ne sont obligatoires que pour les établissements qui demandent cette sanction officielle.
Services proposés	Documents relatifs au PPCS (relevés de résultats et certificats) ainsi qu'un rapport spécifique à l'établissement offrant des commentaires et des conseils.
Description	Droits de révision de notation par élève (facultatif) : 62 USD* par élève Ces droits de révision de notation par élève varient en fonction du nombre d'élèves inscrits pour la révision de notation.
Services proposés	Documents relatifs au PPCS (relevés de résultats et certificats) ainsi qu'un rapport spécifique à l'établissement offrant des commentaires et des conseils.

Autres postes budgétaires

Description	<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionnement professionnel en continu des enseignants dans le cadre d'ateliers de l'IB de façon à satisfaire aux exigences reprises dans le <i>Questionnaire d'autoévaluation de la mise en œuvre du programme</i> • Plages régulières de planification collective pour les enseignants (notamment avec les spécialistes des médias et les bibliothécaires). • Publications de l'IB à l'intention des enseignants (voir le catalogue des publications sur le magasin en ligne de l'IB, http://store.ibo.org) 	<ul style="list-style-type: none"> • Poste de coordonnateur du PPCS, qui doit inclure du temps non dévolu à l'enseignement • Ressources supplémentaires pour la bibliothèque ou la médiathèque
--------------------	---	--

* Tous les montants sont indiqués sous réserve de modifications